

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE FINAL

10ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

LA DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE S'EST TENUE LE 28 AOUT 2003 À BANGUI, AU PALAIS DE LA CEMAC, SOUS LA PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE Pierre MOUSSA, MINISTRE CONGOLAIS DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, CHARGE DE L'INTEGRATION REGIONALE.

LE CONSEIL A ÉTÉ PRÉCÉDÉ PAR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU COMITÉ INTER-ETATS, LES 26 ET 27 AOUT 2003.

LA LISTE DES MINISTRES PARTICIPANTS EST JOINTE EN ANNEXE.

DANS SON DISCOURS, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL A, AUX NOMS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA COMMUNAUTE, DU GOUVERNEMENT ET DU PEUPLE CENTRAFRICAIN SOUHAITE LA BIENVENUE À BANGUI, À SES HOMOLOGUES DE LA SOUS-RÉGION, AINSI QU'AUX RESPONSABLES DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES SPÉCIALISÉS DE LA COMMUNAUTE.

IL A EXHORTÉ LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CEMAC A S'ENGAGER RESOLUMENT DANS LE SENS DU RENFORCEMENT D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE REGIONALE AINSI QUE LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE, À PERSÉVÉRER DANS LA VOIE DES RÉFORMES, DANS LA RIGUEUR ET LA DISCIPLINE, POUR CONSOLIDER LE REDRESSEMENT DE NOS ÉCONOMIES, AFIN D'IMPULSER DES POLITIQUES HARDIES DE DÉVELOPPEMENT QUE NOS POPULATIONS ATTENDENT.

EN TERMINANT SON PROPOS LE PRÉSIDENT A INVITÉ LE CONSEIL À SE PENCHER AVEC ENGAGEMENT ET DÉTERMINATION, SUR LES AFFAIRES À EXAMINER.

LE CONSEIL DES MINISTRES A PRIS CONNAISSANCE DES RÉSULTATS DES TRAVAUX DU COMITÉ INTER-ETATS.

AU COURS DE LEURS ÉCHANGES, LES MINISTRES ONT PASSÉ EN REVUE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR.

EN MATIÈRE DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES, LES MINISTRES ONT PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2002 SUR L'EXÉCUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE. IL RESSORT DE CE RAPPORT QUE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DANS LA CEMAC A ETE CARACTÉRISÉE PAR UN REPLI DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, (4,0% CONTRE 5,8% EN 2001), UNE SITUATION BUDGETAIRE RELATIVEMENT STABLE, UN RENFORCEMENT DE LA MONNAIE COMMUNE, UN ALLÈGEMENT DES TENSIONS INFLATIONNISTES (3,0% CONTRE 4,3% EN 2001), ET UN SOLDE DU COMPTE COURANT EXTERIEUR DEFICITAIRE. POUR CE QUI EST DE LA CONVERGENCE LES MINISTRES ONT INDIQUE QUE LA POURSUITE DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES, ET LA RÉDUCTION DU DÉFICIT RESTENT EN VIGUEUR DANS LA CEMAC.

S'AGISSANT DU PROGRAMME TRIENNAL INITIALEMENT PREVU DE 2002 À 2004, LES MINISTRES ONT INDIQUE QUE CELUI-CI, DU FAIT DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LES ETATS POURRAIT L'ETRE A L'HORIZON 2007. ILS ONT A CET EFFET EXHORTE LES ETATS A PREPARER DES MAINTENANT LEUR PROGRAMME TRIENNAL POUR LE TRANSMETTRE AU SECRETARIAT EXECUTIF AU PLUS TARD EN 2004.

EN CE QUI CONCERNE LES CRITÈRES DE CONVERGENCE, LE RAPPORT FAIT ÉTAT DU RESPECT AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE DU CRITÈRE RELATIF AU SOLDE BUDGÉTAIRE DE BASE ET CELUI RELATIF AUX TAUX D'INFLATION EN 2002.

EN REVANCHE LE CRITERE DU TAUX D'ENDETTEMENT PUBLIC, CONSTITUE UNE SOURCE DE PRÉOCCUPATION POUR BON NOMBRE DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ.

POURSUIVANT LEURS TRAVAUX, LES MINISTRES CE SONT PENCHÉS SUR L'ETAT D'APPLICATION DU NOUVEAU MÉCANISME DE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE LA COMMUNAUTÉ. ILS ONT PRIS ACTE DE CE QUE CHAQUE ETAT MEMBRE S'ATTELE EN CE MOMENT A SE METTRE EN REGLE AVEC CETTE DISPOSITION COMMUNAUTAIRE.

TOUTEFOIS, APRES AVOIR RELEVÉ DES NOMBREUSES DISTORSIONS DANS L'APPLICATION DES DISPOSITIONS POURTANT APPROUVÉES PAR TOUS ET CONSIGNES DANS LES TEXTES DE LA COMMUNAUTE, LE CONSEIL A DEMANDÉ AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE FAIRE UNE EVALUATION GLOBALE DE L'APPLICATION DE CE NOUVEAU MÉCANISME, AFIN DE FAIRE RESSORTIR TOUS LES POINTS DE BLOCAGE ET FORMULER, **IN FINE**, DES RECOMMANDATIONS LORS DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES, EN VUE D'UNE SOLUTION OPTIMALE.

ABORDANT L'IMPORTANT QUESTION DE LA COMPAGNIE COMMUNAUTAIRE DE TRANSPORT AÉRIEN, LE CONSEIL A SUIVI AVEC UN INTERET PARTICULIER UNE COMMUNICATION DU PRESIDENT DE COMITE DE PILOTAGE, MONSIEUR SONNY M'POKOMANDJI, ET A RECOMMANDÉ AU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF, L'ELABORATION D'UN RAPPORT COMPLET EN CONCERTATION AVEC LE COMITÉ DE PILOTAGE A SOUMETTRE A LEUR ATTENTION LORS DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL EN NOVEMBRE 2003.

S'AGISSANT DES QUESTIONS COMMERCIALES, LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRÉPARATIFS DES FUTURES NÉGOCIATIONS ENTRE NOTRE SOUS REGION ET L'UNION EUROPÉENNE.

LES MINISTRES ONT A CET EFFET ETE INFORMES DU LANCEMENT OFFICIEL DE CES NEGOCIATIONS EN OCTOBRE 2003 A BRAZZAVILLE.

S'AGISSANT DE LA COOPERATION INTER-UNIVERSITAIRE, LES MINISTRES ONT ADOPTE UN REGLEMENT PORTANT CREATION ET INSTITUTIONALISATION D'UNE CONFERENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE CENTRALE, UN REGLEMENT PORTANT INSTITUTION D'UN PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'ECHANGES INTER UNIVERSITAIRES DANS LA ZONE CEMAC AINSI QU'UN REGLEMENT PORTANT ADOPTION ET UTILISATION DE LA DECLARATION STATISTIQUE ABREGE DES EFFECTIFS DES ETUDIANTS DE LA COMMUNAUTE.

EN CE QUI CONCERNE LE SECTEUR AGRICOLE, LE CONSEIL A ADOPTE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE QUI VISE LA RELANCE ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE. IL A PAR AILLEURS DONNE MANDAT AU SECRETARIAT EXECUTIF POUR LA RECHERCHE DES FINANCEMENTS DANS LE CADRE DE LA REALISATION DU PROGRAMME RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (PRSA).

EN CE QUI CONCERNE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA (CICOS), LE CONSEIL S'EST REJOUI DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET A ETE INFORME DE LA MISE EN PLACE DE CET ORGANISME EN OCTOBRE PROCHAIN A BRAZZAVILLE.

D'AUTRE PART, LE CONSEIL A ADOPTE LE REGLEMENT REGISSANT L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ORDRES DE LA CEMAC.

EN OUTRE, LES MINISTRES ONT EGALEMENT DECIDE D'INSTITUER UN ORDRE DE LA CEMAC AU NIVEAU MILITAIRE. A CET EFFET, ILS ONT DEMANDE AU SECRETARIAT EXECUTIF DE TOUT METTRE EN OEUVRE POUR QU'UN DOSSIER Y RELATIF SOIT PRESENTE A LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES QUI AURA LIEU EN NOVEMBRE 2003 A BRAZZAVILLE.

EN CE QUI CONCERNE LA COMMISSION INTER-PARLEMENTAIRE, APRES AVOIR ECOUTE ATTENTIVEMENT LE SECRETAIRE GENERAL DE CETTE INSTITUTION, AU SUJET DU PROJET DU PARLEMENT COMMUNAUTAIRE, LES MINISTRES ONT RECOMMANDE AU SECRETARIAT EXECUTIF DE SE RAPPROCHER DU SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE, AFIN D'APPORTER DES REPONSES CLAIRES ET PRECISES SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU CODE ELETORAL DES DEPUTES REGIONAUX ET AU MODE DE SCRUNTIN APPROPRIE.

S'AGISSANT DE LA COUPE DE FOOT-BALL CEMAC, APRÈS AVOIR PROCÉDÉ À L'ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS TECHNIQUES RENCONTRÉES POUR L'ORGANISATION MATÉRIELLE DE CETTE IMPORTANTE COMPÉTITION SPORTIVE, LE CONSEIL A APPROUVE LES DISPOSITIONS PRISES PAR LE SECRETARIAT EXECUTIF DANS LE CADRE DES PREPARATIFS DE CET EVENEMENT.

PAR AILLEURS, LES MINISTRES SE SONT PENCHES SUR LES CONSEQUENCES DES EVENEMENTS DU 15 MARS 2003 SURVENUS A BANGUI, VU SOUS L'ANGLE DE LA COMMUNAUTE ET SES PERSONNELS.

SUR RAPPORT DU SECRETARIAT EXECUTIF SUR CETTE IMPORTANTE QUESTION, LES MINISTRES ONT DEMANDE AU SECRETAIRE EXECUTIF DE PREPARER UN DOSSIER EXHAUSTIF SUR LA QUESTION A SOUMETTRE AU PROCHAIN CONSEIL.

EN CE QUI CONCERNE L'EVACUATION DU PERSONNEL OPEREE A CET EFFET, LES MINISTRES ONT DECIDE QUE LES CHARGES LIEES A CETTE OPERATION FERONT L'OBJET D'UN COLLECTIF BUDGETAIRE QUI SERA EGALEMENT SOUMIS A L'ADOPTION DU PROCHAIN CONSEIL DES MINISTRES.

ENFIN, LE CONSEIL A DÉLIVRÉ UN CERTAIN NOMBRES D'AGRÉMENTS EN MATIÈRE DOUANIÈRE, FISCALE ET DE TRANSPORT.

LES TRAVAUX DU CONSEIL SE SONT DÉROULÉS DANS UNE ATMOSPHÈRE DE SÉRÉNITÉ ET DE FRANCHE COLLABORATION.

LE PROCHAIN CONSEIL DES INISTRES ÉTÉ FIXÉ AU MOIS DE NOVEMBRE 2003 A BRAZZAVILLE.

BANGUI, le

LE PRESIDENT

Pierre MOUSSA